



Espace pour parapher



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CHARLEVOIX-EST
MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE

Baie-Sainte-Catherine, le 1^{er} mars 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine, tenue le 1^{er} jour du mois de mars 2021, à 19h00 en visioconférence zoom.

Sont présents et forment quorum Madame la conseillère Manon Foster et Messieurs les conseillers Albert Dallaire, Florent Tremblay, Guillaume Poitras et Yan Poitras sous la présidence de Monsieur Donald Kenny, maire.

Madame Mariève Bouchard agissait comme secrétaire lors de la séance.

Note : Monsieur Daniel Gaudreault se présente à la séance à 19h07

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOMENT DE RECUEILLEMENT**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1^{ER}, 4 ET 10 FÉVRIER 2021**
- 4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER**
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1 Commandite Chasse aux trésors
 - 5.2 Appui au projet d'amélioration du sentier de motoneige R-383 du Club de motoneige du Fjord INC.
 - 5.3 Unis pour la faune
- 6. VOIRIE**
 - 6.1 Lancement des procédures dans le cadre de programme d'aide à la voirie locale 2021
 - 6.2 Reconduction du contrat de location de machinerie lourde à Excavation Pascal Lavoie- 2021-2022
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1 Continuité de la formation OTJUND– Adoption de l'offre de services de compagnonnage
- 8. AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET URBANISME**
 - 8.1 Dépôt du 2^e projet de règlement numéro 201-21 visant l'amendement du règlement de zonage 144-13 – sans modification
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 9.1 Membres du conseil
 - 9.2 Public
- 10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOMENT DE RECUEILLEMENT

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.



Dr. Jean Réso # 3903-21

Espace pour parapheur

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Réso # 4003-21

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1^{ER}, 4 ET 10 FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux du 1^{er}, du et du 10 février 2021; et

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à sa lecture en assemblée publique.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Foster et unanimentement résolu par les conseillers présents d'adopter les procès-verbaux du 1^{er}, du 4 et du 10 février 2021 tel que présenté.

Réso # 4103-21

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Albert Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les comptes payés de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine en vertu du règlement 164-16 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses aux officiers municipaux.

La liste non ventilée des comptes payés pour le mois de février est présentée comme suit:

Comptes par chèques (813 à 817)	18 486.69 \$
Paiement par Internet	34 178.62 \$
Dépenses incompressibles	3 018.49 \$
Salaires	6 876.21 \$
TOTAL DES DÉPENSES	62 560.01 \$

5. ADMINISTRATION

Réso # 4203--21

5.1 Commandite Chasse aux trésors

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de soutien financier pour la 6e édition d'une activité à vocation touristique dénommée la « *Chasse aux Trésors de Charlevoix* »;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal considère cette idée prometteuse pour notre région; et

CONSIDÉRANT QUE le conseil espère que cette chasse promotionnelle accroît la visibilité de l'endroit déterminé pour cacher l'indice, mais aussi pour la municipalité;

EN FOI DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Florent Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillers présents d'accorder un don d'un montant de 100.00 \$ à l'organisation de la « *Chasse aux Trésors de Charlevoix* ».

Réso # 4303-21

5.2 Appui au projet d'amélioration du sentier de motoneige R-383 du Club de motoneige du Fjord INC.



Espace pour parapheur

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Baie-Sainte-Catherine a reçu une demande d'appui du Club de motoneige du Fjord pour un projet d'amélioration du sentier de motoneige R-383;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'amélioration touchent une certaine portion du territoire de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine et;

CONSIDÉRANT QU'un chantier de coupe d'arbre est prévu et qu'une relocalisation d'un bout de sentier doit être faite; et

CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficiera de ces améliorations et d'une nouvelle infrastructure prévue facilitant l'accès aux utilisateurs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande du Club de motoneige du Fjord dans le cadre d'un projet structurant.

Réso # 4403-21

5.3 Unis pour la faune

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Baie-Sainte-Catherine est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (**RTLB**) ;

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs



Espace pour parapheur

biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Manon Foster et résolu unanimement des membres présents;

- **QUE** la municipalité de Baie-Sainte-Catherine appuie l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTL^B) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

- **Qu'il** soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestiers ou forestiers et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

- **QUE** l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

6. VOIRIE

Réso # 4503--21
6.1 Lancement des procédures pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volets PPA-ES et PPA-CE 2021 – PAV 2018-2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 66 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1) stipule que la Municipalité a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$, comme le lui permet le 4e alinéa de l'article 938.1.2 C.M., et, qu'en conséquence, l'article 936 C.M. (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du règlement no 189-19 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'amélioration du pavage de la chaussée de la rue Leclerc, du chemin des Colons et/ou de la rue Notre-Dame de l'Espace conditionnellement à l'octroi de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale du Ministère des Transports du Québec;



Espace pour parapheur

CONSIDÉRANT QU'elle se doit de lancer une procédure d'appel d'offres pour trouver l'adjudicataire responsable de l'exécution ; et

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et unanimentement résolu par les conseillers et les conseillers présents d'autoriser la Direction générale;

- de déposer un projet de réfection des chemins publics dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2021- volet des projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) 2021;
- de déposer ce même projet de réfection des chemins publics dans le volet des projets pour l'amélioration du réseau routier municipal pour les circonscriptions électorales (PPA-CE) 2021;
- de lancer la procédure d'appel d'offres afin de trouver le prochain entrepreneur chargé de la réfection des chemins municipaux ; et
- de déléguer à la Direction générale la responsabilité de ce dossier.

Réso # 4603—21

6.2 Reconduction du contrat de location de machinerie lourde à Excavation Pascal Lavoie- 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Baie-Sainte-Catherine a octroyé à la compagnie Excavation Pascal Lavoie durant 2 années consécutives le mandat relatif aux travaux de réparations sur les réseaux d'eau potable et d'égout;

CONSIDÉRANT que le service donné par l'entreprise est à la hauteur des attentes et des besoins récurrents de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité à prévu, en vertu des pouvoirs qui lui son conféré par le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 C.M., des règles de passation pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$, et, qu'en conséquence, l'article 936 C.M. (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus depuis l'entrée en vigueur du règlement 189-19 relatif à la Gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite reconduire le contrat de location de machineries lourdes 2020-2021 pour une année supplémentaire soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Daniel Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reconduire le contrat de location de machinerie lourde pour une année supplémentaire.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

Réso # 4703-21

7.1 Continuité de la formation OTUND— Adoption de l'offre de services de compagnonnage

CONSIDÉRANT QUE la formation du préposé en eau potable a dû être mis en suspend en raison de la pandémie;



Espace pour parapher

CONSIDÉRANT QUE la continuité du projet est maintenant permise et que nous en sommes à l'étape du compagnonnage; et

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à une analyse des offres de services offerts par différents compagnons disponibles suggérés par l'école des Trois Lacs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yvan Poitras et résolu à la majorité des conseillers présents, d'accepter l'offre de services de monsieur Jean-François Guay pour un montant forfaitaire de 1720.00 \$, taxes non incluses et de finaliser la procédure de formation par l'inscription de Monsieur François Bouchard à l'examen final.

Note : Madame Manon Foster mentionne son intérêt dans le dossier

8. AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET URBANISME

Réso # 4803-21

8.1 Dépôt du 2^e projet de règlement 201-21 visant l'amendement du règlement de zonage # 144-13 – Sans modification

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine souhaite amender le Règlement de zonage numéro 144-13 afin d'apporter des ajouts et des modifications sur certains éléments dudit règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion portant le numéro de résolution 3602-21 a été adopté par monsieur Daniel Gaudreault à la séance extraordinaire du 10 février 2021;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement portant le numéro de résolution 3702-21 a été adopté lors de cette même séance extraordinaire du 10 février 2021;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des nouvelles dispositions prévues conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, pour que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil municipal, a été remplacée par une consultation écrite annoncée par un avis public 15 jours avant son adoption, soit du 11 février au 26 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Daniel Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- QUE la secrétaire-trésorière soit dispensée de faire lecture au conseil dudit règlement;
- QUE le Conseil adopte le second projet de règlement 201-21 visant l'amendement du règlement de zonage no 144-13 afin d'apporter certaines modifications et ajouts.
- QU'une copie du projet de règlement soit déposée au bureau municipal pour consultation durant les heures d'ouverture du bureau.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS



Espace pour parapher

Réso # 4903-21

- 9.1 Membres du conseil
- 9.2 Public

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Florent Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19h22.

Donald Kenny
Donald Kenny
Maire

Marieève Bouchard
Marieève Bouchard
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Moi, Donald Kenny, Maire de la Municipalité, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

